Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501414-20260429-20260423-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2026_04_23

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 15
pour:15

Date de convocation
23/04/2026

Date d'affichage
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERGER Serge.

Etaient présents :
BARRIER David, BERGER Serge, M. CHAUVIN Cyrille, Mme DERRIEN Karine, Mme GADBOIS Nathalie, M. GUESNE Titouan, M. HUET Julien, Mme LANDAIS Marie, M. MAIGNAN Nicolas, M. MARCINIAK Ludovic, Mme PAQUET Pauline, Mme PAQUET Aurélie, M. REGNAULT Jean-Charles, Mme SISSOKO Laure

Procuration(s) :
DUBOIS Sandrine donne pouvoir à BERGER Serge

Etai(ent) excusé(s) :
DUBOIS Sandrine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. HUET Julien

OBJET : DÉSIGNATION DE L'ÉLU RÉFÉRENT A LA CTG

Monsieur le Maire rappelle que 5 CTG (Convention Globale Territoriale) sont engagées sur le territoire de Vitré Communauté avec la Caisse d'Allocations Familiale 35. Cette CTG organise les différentes actions à l'attention des familles (petite enfance, parentalité, jeunesse).

Le Maire est membre titulaire du COPIL de la CTG du bassin de vie Nord-Ouest.

Chaque commune peut désigner un élu référent CTG par délégation.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Marie LANDAIS en qualité d'élu référent CTG.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LANDAVRAN
Le Maire,

